

DELEGATION DE Madame Magali FRONZES

D-2016/306**Aménagement du Parc aux Angéliques. Phase 7 (tranche conditionnelle 5). Demande de subventions. Autorisation**

Madame Magali FRONZES, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans un contexte de forte évolution urbaine, le Plan Local d'Urbanisme a prévu la création d'un important parc urbain d'agglomération sous la forme d'une large bande paysagère sur l'ensemble des berges de la rive droite, du pont Chaban-Delmas au futur franchissement J.J. Bosc.

En 2010, un appel d'offres a été lancé pour l'aménagement d'une première séquence du Parc aux Angéliques pour une superficie de 8 hectares sur le Quai de Queyries, en aval du Pont de Pierre.

Cette première séquence a nécessité un découpage par tranches opérationnelles et distinctes (soit une tranche ferme et sept tranches conditionnelles), afin de répondre à un budget annuel d'un million d'euros. Chacune de ces tranches a été affermie selon un échéancier défini dans le cadre de l'appel d'offre.

Dans le cadre de l'aménagement du Parc aux Angéliques, la Direction générale « Haute qualité de la Vie » entame les travaux de la tranche conditionnelle 5 évalués à un montant de **712 351,15 € HT** et programmés au début du troisième trimestre 2016. Cette tranche consistera à poursuivre la plantation en lanières d'allées d'arbres de manière plus ou moins dense, conformément aux principes paysagers définis par Michel Desvigne. Pour assurer l'intégration d'un ouvrage hydraulique existant à l'aménagement déjà réalisé, le tracé en lanières sera renforcé sur cette phase.

La réalisation des travaux de la tranche conditionnelle 5 est susceptible de bénéficier de cofinancements selon le plan prévisionnel défini ci-après :

Répartition des cofinancements – TC 5		
	Montant HT	Pourcentage
Union européenne (FEDER)	249.322,90 €	35,00 %
Conseil départemental	100.000,00 €	14,04 %
Bordeaux Métropole	181.514,12 €	25,48 %
Ville de Bordeaux	181.514,13 €	25,48 %
Total	712 351,15 €	100,00

Si l'un des cofinancements était moindre, la Ville serait amenée à prendre à sa charge la différence.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter les cofinanceurs mentionnés ci-dessus ;
- à signer tout document relatif à ces cofinancements ;
- à encaisser ces cofinancements.

ADOpte A L'UNANIMITE

MAIRE

Madame FRONZES.

MME FRONZES

Oui, Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les co-financeurs que sont l'Union européenne, le Conseil départemental et Bordeaux Métropole concernant la réalisation des travaux de la Tranche conditionnelle 5 de l'aménagement du Parc aux Angéliques selon une répartition que vous retrouverez dans la délibération. Ces travaux sont évalués à un montant d'un peu plus de 712 000 euros. Merci.

M. LE MAIRE

Merci. Y-a-t-il des questions là-dessus ? Je voudrais simplement souligner la progression de ce Parc qui couvrira au total une quarantaine d'hectares le long de la Rive droite qui est une belle réalisation.

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Merci.

MME MIGLIORE

Délégation de Madame Magali FRONZES. Délibération 306 : « Aménagement du Parc aux Angéliques. Phase 7 ».